

Proposition de protection des riverains de Soustons Plage contre les risques PPRL

APPA

L.DELANGE le 2/03/23

1) Situation suite au PPRL

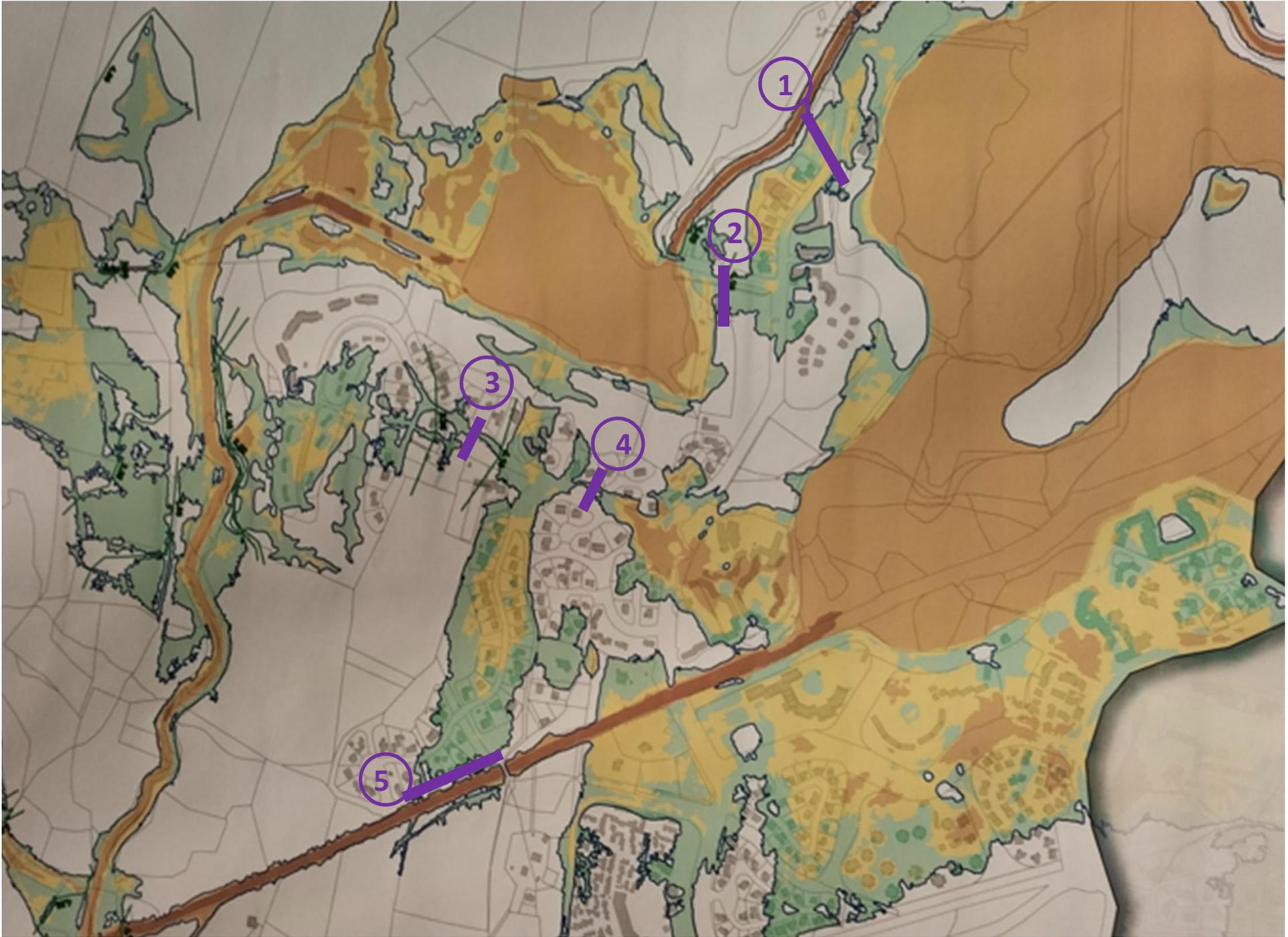
- Lors de la présentation par la DDTM du PPRL, des cartes de submersions marines ont été établies.
- Les habitants de Soustons Plage sont nombreux à être touchés (cf zones vertes et jaunes sur la carte)
- Un dispositif MIRAPI existe et permet d'obtenir des subventions de l'état pour les travaux de protection des habitations individuelles

2) Proposition APPA

- Certaines zones de la carte de submersion sont alimentées en eau par des points bas qu'il serait facile de surélever s'agissant de terrains municipaux
- Ceci éviterait le risque de submersion pour de nombreux habitants
- Et réduirait la dépense globale en mutualisant la protection aux endroits stratégiques plutôt que de dépenser pour chaque habitation.

2) Proposition APPA

- Du coup l'APPA propose d'effectuer les travaux présentés sur la carte ci-après (5 chantiers)
- Ces travaux devraient être subventionnés à 80% par l'état selon MIRAPI.
- Les 20% restants pourraient être pris en charge par la MACS car des inondations ont déjà eu lieu sur ces zones.
- L'état devrait y trouver son intérêt en évitant de subventionner environ 50 chantiers individuels
- De plus cela pourrait permettre d'éviter le classement bleu ou rouge de ces zones et de conserver l'attractivité touristique



3) Détail des travaux proposés

- N°1 : au droit du nouveau pont qui va être construit sur le courant de Soustons, surélever le chemin de façon à ce qu'il constitue une digue d'altitude 3,80m NGF
- N°2 : au niveau de l'entrée du parking du golf, réaliser un ralentisseur de 30 cm , le prolonger par une surélévation entre le parking et le club house, et de l'autre coté par un barrage de sable dans la zone boisée à 3,80m NGF
- Cela permet de protéger 10 maisons et tous les commerces au bord du lac marin

3) Détail des travaux proposés

- N°3 : avenue de Fray entre square des Gemmeurs et avenue des Cutyots, réaliser un ralentisseur de 30 cm et surélever les abords de façon à ce qu'il constitue une digue à 3,80 NGF
- N°4 : avenue de Fray au niveau des conteneurs de recyclage, réaliser un ralentisseur de 30 cm et surélever les abords de façon à ce qu'il constitue une digue à 3,80 NGF

3) Détail des travaux proposés

- N°5 : au Sud du Pont de Jouan, coté Ouest du canal de dérivation, reconstituer une berge de hauteur égale à l'altitude du pont de Jouan depuis le pont de Jouan, jusqu'à l'extrémité de l'avenue des Cutyots
- Cela permet de protéger 34 maisons ainsi que l'ACASAL

Réduction de la vulnérabilité

Dispositif expérimental Mirapi - mieux reconstruire après inondation

Créé à titre expérimental par la loi de finances 2021 pour améliorer la résilience aux inondations des biens à usage d'habitation

Éligibilité sur Azur, Messanges, Vieux-Boucau et Soustons

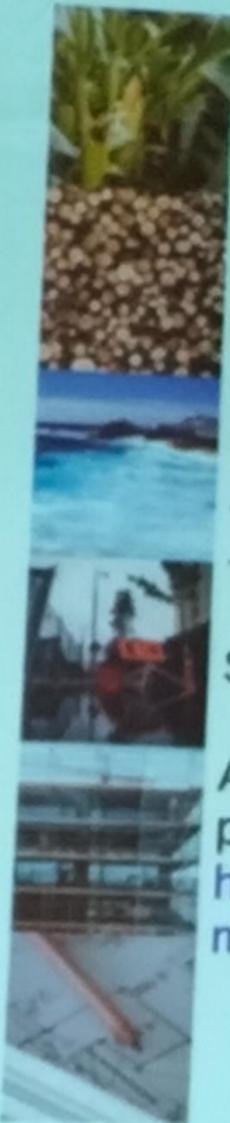
Dispositif en deux temps :

- phase de diagnostic – à réaliser avant le 30/06/23 ;
- phase de travaux.

Subvention État à hauteur de 80 %

Animation du dispositif par l'Institution Adour pour tous renseignements :

<https://www.institution-adour.fr/mirapi-accueil.html> et mirapi@institution-adour.fr



Résister à l'eau



Céder à l'eau

Source des images
Agence qualité construction